

Compte-rendu de la réunion plénière du CHN 2 et 3 juillet 2011

La réunion plénière annuelle du CHN s'est tenue les 2 et 3 juillet 2011 à Bouaye, Loire-Atlantique. Comme à l'accoutumée, elle a été l'occasion de fixer un certain nombre de positions, de faire évoluer la composition du comité et de traiter des fiches particulièrement délicates de l'exercice 2010/2011. Voici donc les principales conclusions de ces échanges, qui seront rappelées en introduction du rapport annuel 2010 du CHN, à paraître dans un futur numéro d'*Ornithos*.

Composition du CHN

En 2011, c'est au tour d'Amine Flitti de voir son mandat s'achever. Nous remercions tous Amine pour ses dix ans passés au service du CHN et en particulier le rôle décisif qu'il a joué dans le passage au mode informatique de traitement des fiches, devenu incontournable en quelques années. Depuis la mise en ligne du portail « oiseaux-rares », Amine contribue à la vérification des données qui y sont saisies, puisqu'il a été acté que le CHN assumait cette tâche. Afin de continuer à assurer cette mission, Amine restera membre du CHN, mais à titre de non-votant.

Deux membres ont été élus en 2011, ce qui porte le nombre de membres votants à neuf, comme c'était le cas jusqu'à la réunion plénière de 2010. Il s'agit de Yves Kayser, qui entame là un second mandat, et de Nidal Issa. Benoît Paepegay a été reconduit au poste de Président, et Sébastien Reeber au poste de Secrétaire.

Site web CHN

La mise en ligne du site web du CHN au 1^{er} avril 2011 a constitué une étape importante dans son évolution. Ce site semble répondre aux attentes des utilisateurs, du moins pour les avis que nous avons reçu, et sera appelé à évoluer au fil des années. C'est aussi l'occasion de rappeler que les pages de ce site sont ouvertes à la publication de notes sur les problèmes de détermination d'espèces occasionnelles en France, et qu'il n'est pas nécessaire d'être membre du CHN pour y contribuer !

Points de fonctionnement du CHN

Mode de vote restreint (afflux) : L'hiver 2010/2011 a été marqué comme chacun le sait par les afflux historiques de Mésange à longue queue nordique *Aegithalos caudatus caudatus* et de Buse pattue *Buteo lagopus*. Ce surcroît considérable de travail a abouti au test d'un mode de vote restreint, à savoir que seuls quatre membres votaient sur les fiches reçues pour chaque taxon. Si à l'issue du premier tour, la fiche ne recueillait pas quatre « A » (= accepté), elle passait alors par un second tour devant tous les membres. Ce mode de vote restreint s'est révélé très utile pour ne pas accumuler trop de retard dans notre travail, et sera donc adopté à nouveau dans le cadre d'afflux à venir.

Modification de la liste des espèces soumises à homologation nationale : Aucune espèce figurant actuellement sur la liste des taxons soumis à homologation nationale ne remplit les critères pour en sortir. Pour rappel, une espèce doit avoir fait l'objet de plus de dix mentions homologuées pendant dix années consécutives pour être retirée de la liste. En revanche, le CHN a pris la décision d'intégrer deux taxons :

- le **Goéland de la Baltique** *Larus fuscus fuscus*. En raison des difficultés à identifier avec certitude cette sous-espèce, le CHN s'en tiendra aux données de contrôle de bague et aux descriptions concernant des oiseaux adultes ou presque, accompagnées de photos de bonne qualité. Le CHN souhaite donc recevoir toute information sur les contacts avec cette sous-espèce à partir du 1^{er} janvier 2012.

- la **Linotte à bec jaune** *Carduelis flavirostris*, qui est devenue une espèce rare en France, qui plus est très localisée. Ses observations seront donc soumises à homologation à compter du 1^{er} janvier 2012.

Position du CHN sur les données anciennes (avant 1981) : Il serait intéressant pour le CHN de disposer dans ses archives d'éléments sur des données anciennes, notamment des photos d'oiseaux naturalisés dans les collections. Le CHN ne traitera pas des données actuellement retenues pour le Nouvel Inventaire des Oiseaux de France et intégrées dans la base de données en ligne. En revanche, toute mention qui n'y figurerait pas est la bienvenue et peut être envoyée au CHN accompagnée des éléments qui la supportent (photographies d'oiseaux naturalisés avec cliché de l'étiquette généralement placée sous le socle ou accroché à la patte pour les oiseaux en peau, publications anciennes comprenant des éléments descriptifs, ...etc). Les taxons concernés sont ceux de la liste des espèces soumises à homologation nationale actuelle, à l'exception des espèces ou sous-espèces qui étaient plus fréquentes avant 1981 (Oie de la taïga *Anser fabalis fabalis*, Oie à bec court *Anser brachyrhynchus*, Traquet rieur *Oenanthe leucura*, Linotte à bec jaune *Carduelis flavirostris*).

Catégorisation des données homologuées : Certaines espèces soumises à homologation posent régulièrement des problèmes quant à l'origine des oiseaux observés en France. Il n'est en outre pas possible de généraliser, la part des oiseaux échappés de captivité variant sans doute d'une espèce à l'autre (ansériformes, faucons, pélicans... etc). Jusqu'ici, le CHN classait les données homologuées en fonction du comportement de l'oiseau, de la présence ou non de bague, mais aussi de la concordance des lieux et dates avec le pattern d'apparition de l'espèce. Les seules exceptions étaient les premières mentions françaises, pour lesquelles la CAF (Commission de l'Avifaune de France) tranchait. Ce sera désormais cette commission qui sera en charge de la catégorisation de toutes les données d'espèces pour lesquelles des observations sont susceptibles de ne pas être classées uniquement en catégorie A (c'est-à-dire d'origine naturelle). La CAF visera donc toutes les fiches reçues au sujet d'une liste d'espèces prédéfinie, et leur attribuera une catégorie. Les conclusions de ce travail seront répercutées dans les rapports annuels du CHN.